

# PROJET ÉDUCATIF de TERRITOIRE PLAN MERCREDI

Scolaire - Périscolaire - Extrascolaire

1<sup>er</sup> septembre 2021 - 31 août 2024

Commune de Gennes-Val-de-Loire

# SOMMAIRE

---

<b>Préambule</b>	♦♦3
<b>I. Modalités de mise en œuvre</b>	
A. Le périmètre et le public du PEdT	♦♦4
B. La mise en œuvre par les services municipaux	♦♦5
C. Privilégier toutes les formes de partenariats	♦♦5
<b>II. Orientations éducatives</b>	
A. Trois axes stratégiques	♦♦6
B. Des objectifs déclinés en fiches actions	♦♦6
C. Le plan mercredi	♦♦7
D. Le PEdT en synthèse	♦♦8
<b>III. L'évaluation</b>	
A. Les enjeux	♦♦9
B. La méthode	♦♦9
C. Les axes	♦♦9
<b>III. Le programme d'actions</b>	
FA 1 • Développer l'offre locale de loisirs éducatifs	♦♦11
FA 2 • Faciliter l'implantation de l'Outil en Main	♦♦12
FA 3 • Créer un Conseil Municipal des Enfants de Gennes-Val-de-Loire	♦♦13
FA 4 • Développer les projets intergénérationnels	♦♦14
FA 5 • Développer des projets en lien avec les acteurs du territoire Culture - Patrimoine - Sports - Sciences - Arts - Numérique...	♦♦15
FA 6 • Développer les dispositifs financiers d'aide aux loisirs sportifs ou culturels pratiqués sur le territoire	♦♦16
FA 7 • Poursuivre et renforcer les projets inter-sites	♦♦17
FA 8 • Créer des interactions entre les différents espaces Maison de l'Enfance - Ecoles - Accueil de loisirs la Ribambelle	♦♦18
FA 9 • Imaginer une continuité après l'accueil de loisirs la Ribambelle	♦♦19
FA 10 • Poursuivre le tronc commun de formation pour les agents municipaux intervenants sur les temps péri et extrascolaires	♦♦20
FA 11 • Décliner, coordonner et animer les valeurs éducatives dans toutes les équipes du service Education - Enfance	♦♦21
FA 12 • Ecrire la charte des enfants de Gennes-Val-de-Loire	♦♦22
FA 13 • Organiser des temps dédiés à la présence des parents dans les structures municipales	♦♦23
FA 14 • Organiser des temps ponctuels « parent-enfant », dans le cadre des dispositifs communaux	♦♦24
FA 15 • Participer au travail partenarial conduit sur le territoire autour de l'accompagnement à la parentalité	♦♦25
FA 16 • Réfléchir à la mise en place d'un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)	♦♦26
<b>ANNEXES</b>	♦♦27

# Préambule

---

La vie quotidienne des enfants s'organise dans des temps et des espaces aux frontières plus ou moins délimitées ou perméables entre le foyer familial, l'école et le temps libre.

L'éducation constitue un enjeu majeur dans la construction, le développement et l'épanouissement de l'enfant.

C'est pourquoi, sur chacun de ses champs d'intervention, l'action municipale s'attache à :

- soutenir la richesse et la diversité des actions entreprises par l'ensemble de la communauté éducative,
- créer les meilleures conditions pour accompagner les enfants, afin qu'ils deviennent des citoyens responsables dans leur cité.

Depuis 2018, les conseils d'écoles et la commune ont choisi de privilégier l'organisation des temps d'apprentissages scolaires sur une semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Ces 3 années de fonctionnement ont permis la création d'un service municipal qui coordonne et anime, pour les activités qui relèvent de son champ de compétence, les temps périscolaires et extrascolaires.

Aujourd'hui, pour continuer à proposer une offre de service cohérente et coordonnée en direction des enfants ainsi que des jeunes, mais aussi pour développer de nouveaux projets, la commune souhaite définir son Projet Educatif de Territoire pour la période 2021-2024.



## Le Projet Educatif de Territoire

" Le PEDT mentionné à l'article L 551-1 du code de l'éducation formalise une démarche permettant aux collectivités volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs" (extrait de la circulaire n°2014-184 du 19 décembre 2014).

### Le PEDT de Gennes-Val-de-Loire

Le Projet Educatif de Territoire de la commune est un point de départ à une politique éducative locale. Dans ce sens, il est, à la fois un levier et un outil. Un levier, tout d'abord, pour mobiliser l'ensemble de la communauté éducative ainsi que valoriser les transversalités et partenariats existants. Un outil évolutif ensuite, puisque le PEDT permet son amélioration progressive au fil du temps, des bilans, de l'évolution des besoins et des enjeux...

### Le calendrier (en années scolaires)

#### 2020-2021

Formalisation des besoins par le groupe de travail partenarial ;  
Mise en forme du PEDT par les services de la commune ;  
Présentation au groupe partenarial puis au Conseil Municipal.

#### 2021-2022

Mise en place des premières actions du programme ;  
Mise en place du Comité de pilotage ;  
Ajustements éventuels de l'outil au regard, notamment, des éléments de bilan.

#### 2022-2023

Déploiement du plan d'actions du programme ;  
Evolution de l'outil au regard, notamment, de la nouvelle Politique Jeunesse.

#### 2023-2024

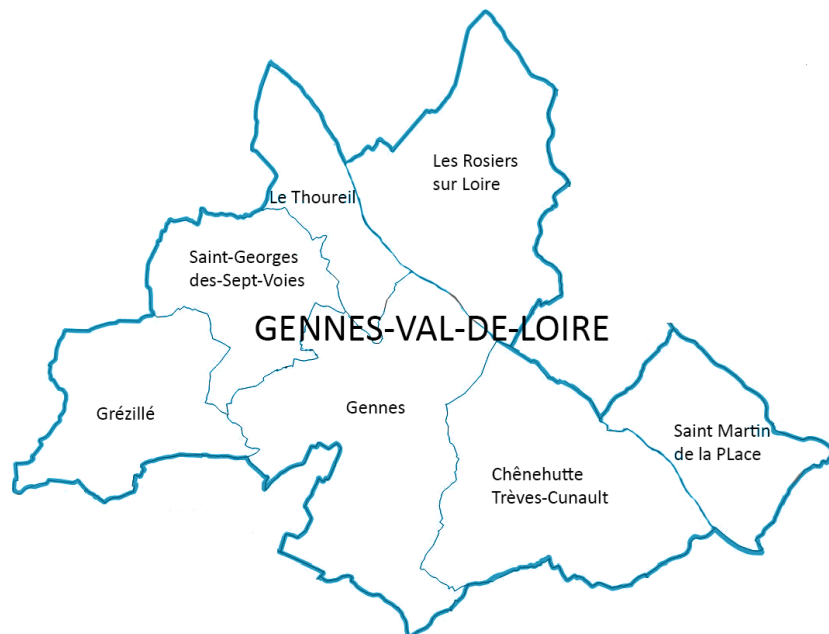
Evaluation du PEDT et formalisation du nouveau projet éducatif de territoire.

# I. Modalités de mise en œuvre

## A - Le périmètre et le public du Projet Educatif de Territoire

Le territoire concerné est celui de la commune de Gennes-Val-de-Loire, réunissant les sept communes déléguées :

- Chênehutte-Trèves-Cunault
- Gennes
- Grézillé
- Les Rosiers-sur-Loire
- Le Thoureil
- Saint-Georges-des-Sept-Voies
- Saint Martin de la Place



La tranche d'âge visée du Projet Educatif de Territoire 2021-2024 est celle des enfants de 3 à 11 ans, c'est-à-dire de leur entrée à l'école maternelle jusqu'à l'entrée au collège.

Cette tranche d'âge aujourd'hui fixée est susceptible d'élargissement à l'avenir, afin de valoriser et de développer les projets autour de la continuité éducative depuis la petite enfance, jusqu'à la jeunesse.



### L'Organisation du Temps Scolaire (OTS) à Gennes-Val-de-Loire

En 2018, la commune, conjointement avec les conseils d'écoles, a choisi d'organiser les temps d'apprentissage scolaires sur une semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

#### Des horaires d'entrée et de sortie d'école différenciés

Compte-tenu des contraintes horaires liés aux transports scolaires desservant certaines écoles du territoire communal, il n'a pas été possible de fixer les mêmes horaires d'entrée et de sortie de classe pour tous les élèves des écoles de la commune (cf annexe).

#### Chiffres clés

Année scolaire 2020-2021 • cf annexe

636 enfants scolarisés dans l'une des 7 écoles publiques,  
170 enfants scolarisés dans l'une des 2 écoles privées,

#### Des équipements éducatifs, sportifs et culturels

La commune de Gennes-Val-de-Loire est dotée d'équipements structurants : écoles, accueil de loisirs, maison de l'enfance, équipements sportifs et culturels...

# I. Modalités de mise en œuvre

---

## B - La mise en œuvre du projet par les services municipaux

Sous l'autorité du Maire et de la Directrice Générale des Services, les services de la Direction des Politiques Sociales sont chargés de mettre en œuvre le Projet Educatif de Territoire :

- Le service Education - Enfance qui pilote, coordonne et anime les temps péri et extrascolaires ;
- Le service Jeunesse, en réflexion de développement en lien avec la future Politique jeunesse ;
- Le Centre Communal d'Action Sociale.

Dans sa mise en œuvre, le PEdT mobilisera également d'autres services municipaux ressources et transversaux.

Les locaux dans lesquels sont accueillis les enfants et les équipements font l'objet des contrôles de sécurité prévus par les réglementations et normes en vigueur.

Les aménagements sont réalisés en adéquation avec les orientations éducatives et les besoins physiologiques et physiques des enfants.

## C - Privilégier toutes les formes de partenariats

Le travail transversal, interdisciplinaire et le partenariat des équipes de terrain constituent des pratiques indispensables à la mise en œuvre du projet éducatif.

La continuité des actions menées en lien avec les différents partenaires de la communauté éducative doit garantir à toutes les familles la prise en charge de leur enfant tout au long de son parcours.

Le réseau de partenaire est vaste, constituant un véritable maillage sur le territoire :

- l'Education Nationale,
- la Caisse d'Allocations Familiales,
- la Mutualité Sociale Agricole,
- le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- le Département et notamment la Maison Départementale des Solidarités,
- les services Sociaux et Médico-Sociaux,
- les associations sportives, culturelles et sociales du territoire,
- les familles...



### **Le soutien de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF)**

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et la commune de Gennes-Val-de-Loire. Afin, notamment de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Dans le cadre du CEJ, renouvelé tous les 4 ans, la Caisse d'Allocations Familiales participe aux dépenses de fonctionnement de l'accueil de loisirs la Ribambelle ainsi qu'aux accueils périscolaires.

### **Le soutien de la Mutualité Sociale Agricole**

La MSA permet aux familles qui relèvent du régime général agricole de bénéficier des mêmes tarifs que les ressortissants du régime général.

## II. Orientations éducatives

---

Parce que l'enfant d'aujourd'hui sera l'adulte de demain, les services municipaux accompagnent le parcours de chacun en créant les conditions d'une action éducative favorisant notamment, l'épanouissement, l'émancipation et la socialisation.

Les orientations éducatives de la commune de Gennes-Val-de-Loire s'articulent autour de 3 axes principaux qui se déclinent ensuite en objectifs opérationnels et en fiches actions.

### A - Trois axes stratégiques prioritaires

#### ◆ PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES ENFANTS DU TERRITOIRE

- Penser une offre éducative de qualité complémentaire de celle apportée par les familles, l'Education Nationale et les structures associatives ou institutionnelles du territoire ;
- S'appuyer sur le patrimoine, notamment naturel et culturel de la commune, pour favoriser les rencontres et la découverte de l'existant.

#### ◆ PENSER ET POSITIONNER L'ENFANT AU CŒUR DE L'ACTION ÉDUCATIVE DE LA COMMUNE

- Faciliter les transitions entre les différents espaces et les différents temps pour les enfants accueillis dans les structures du territoire ;
- Garantir la cohérence des parcours éducatifs des enfants accueillis dans les services municipaux de Gennes-Val-de-Loire.

#### ◆ PARTICIPER À L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PARENTALITÉ SUR LE TERRITOIRE

- Dans le cadre des actions municipales, développer les projets en faveur du lien « parent-enfant » ;
- Aider et soutenir les familles du territoire dans leur rôle éducatif, chaque fois que nécessaire.

### B - Des objectifs déclinés en fiches actions

Le Projet Educatif de Territoire de la commune de Gennes-Val-de-Loire s'organise autour :

- d'objectifs stratégiques qui présentent les effets recherchés sur le territoire,
- d'objectifs opérationnels, qui ciblent ce que les actions visent,
- de fiches actions, qui présentent les modalités de mise en œuvre opérationnelles.

Les actions peuvent être portées, tout ou partie par la commune ou par des acteurs locaux, institutionnels ou associatifs, faisant alors du PEDT une véritable démarche de territoire.



#### Les postulats du Projet Educatif de Territoire

##### **Une politique publique ne se définit pas seulement à partir de dispositifs.**

Le PEDT est la traduction d'une ambition partagée par les acteurs de la communauté éducative pour le territoire. Les dispositifs, quant à eux, sont des outils à mobiliser pour mettre en œuvre les actions, atteindre les objectifs et répondre ainsi aux besoins du territoire.

##### **Le partenariat et la transversalité, une méthode de travail.**

Si le PEDT est coordonné par la collectivité, dans sa mise en œuvre, il s'agira, autant que possible, de renforcer ou de développer des partenariats, d'envisager des complémentarités et d'apporter des réponses collectives aux besoins du territoire.

##### **La notion de durabilité, un axe central et transversal.**

Au regard de l'importance des enjeux environnementaux, l'éducation au développement durable et la notion de durabilité, d'une manière plus générale, constituent une ligne directrice du PEDT.

## II. Orientations éducatives

---

### C. Le plan mercredi

"Le mercredi est un temps essentiel pour les enfants, notamment dans le cadre d'une organisation de la semaine d'école sur 4 jours. Il permet à la fois de se reposer, de réaliser du travail scolaire et surtout d'avoir des activités sportives, culturelles et de découverte de la nature." -*extrait Plan mercredi-*

Le Plan mercredi s'articule autour de 4 axes définis au travers de la Charte qualité :

- L'articulation des activités périscolaire avec les enseignements ;
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants ;
- L'ancrage du projet dans le territoire ;
- La qualité des activités.

Dans leur mise en œuvre, le Projet Educatif de Territoire de Gennes-Val-de-Loire et le Plan Mercredi complètent et enrichissent l'existant.

Il s'agit en effet, pour chacun des axes stratégiques de pouvoir :

- Créer un maillage territorial par le développement des partenariats et des complémentarités ;
- Encourager la participation des parents en offrant de nouveaux espaces et temps de rencontres et d'échanges ;
- Soutenir le développement des compétences des animateurs ;
- Accueillir tous les enfants (accueil inclusif) ;
- Cultiver la participation des enfants...



#### Le Plan Mercredi

"Le Plan mercredi met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. L'Etat, en partenariat avec les CAF accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires".

*Extrait du site : [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)*

#### 3 conditions cumulatives

- Organiser un accueil de loisirs périscolaire défini à l'article R 227-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- S'engager à respecter la charte qualité du plan mercredi, formalisé par une convention entre la collectivité, les services de l'Etat et notamment le DASEN et la CAF ;
- Conclure un Projet Educatif de Territoire incluant le mercredi afin de maintenir une cohérence des activités périscolaires organisées dans les conditions de l'article R 551-13 du Code de l'Education.

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) doivent également être déclarés.

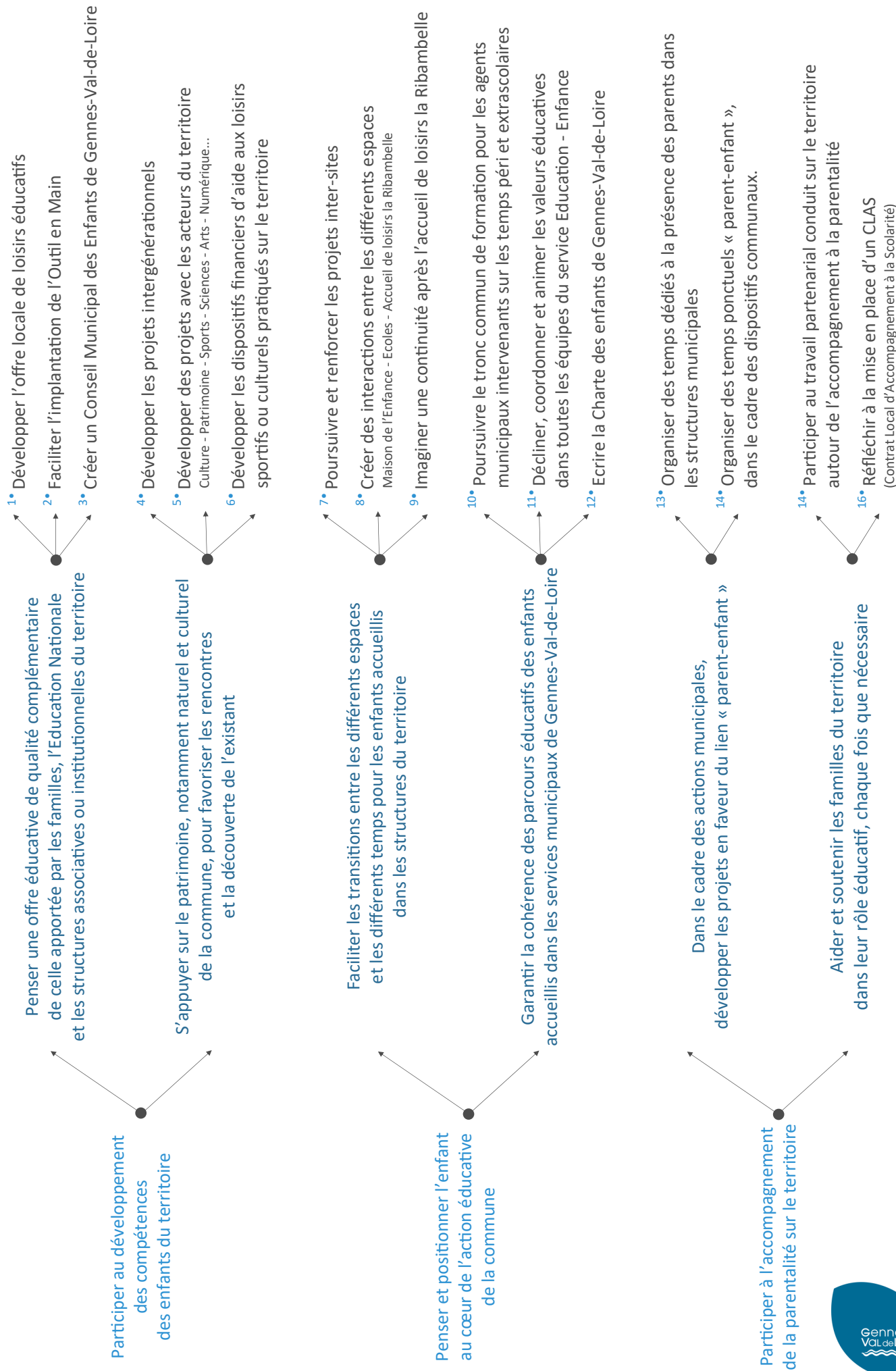
#### Un accueil inclusif

A Gennes-Val-de-Loire, les modalités d'accueil prévues pour les enfants porteurs de handicap se déclinent autour, notamment : d'un accueil préparé en amont par la rencontre avec les parents, la sensibilisation de l'équipe au handicap, l'adaptation des lieux et des activités aux besoins de chacun... Le service identifie également pour chaque enfant, un interlocuteur « référent ».

## AXES STRATÉGIQUES

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

## FICHES ACTIONS





# III. L'évaluation

---

## A. Les enjeux

L'évaluation a pour objectif d'améliorer l'action publique et donc le service rendu aux usagers, les principaux bénéficiaires des politiques mises en œuvre. Dans le cadre du Projet Educatif de Territoire, il s'agit en plus d'intégrer l'enjeu essentiel, à savoir, agir en faveur de l'égalité des chances et améliorer la réussite de l'enfant et de l'adulte en devenir.

## B. La méthode

Chaque année, le Comité de pilotage se réunit pour analyser et évaluer les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT. Sur la base des bilans, cette évaluation régulière permet d'ajuster le programme d'actions aux enjeux et aux besoins du territoire.

Les données récoltées peuvent prendre plusieurs formes :

- Des observations quotidiennes, le nombre d'inscriptions et leur évolution... (évaluation implicite) ;
- Des échanges informels, bilan oral en fin de séance... (évaluation spontanée) ;
- Une analyse objective de la situation, à partir de critères et d'indicateurs définis (évaluation formalisée).

L'évaluation est également globale, à la fin du programme d'action pour mesurer les effets et l'impact du PEDT sur le territoire.

## C. Les axes

- La qualité des activités éducatives et leur accessibilité ;
- La continuité éducative et les temps de transition ;
- La mobilisation des acteurs éducatifs (familles, structures institutionnelles ou associatives).

### Modalités de pilotage du Projet Educatif de Territoire

#### **Le comité de pilotage se réunit au moins 2 fois par an**

Dans sa composition actuelle, le groupe de travail réunit des élus locaux, des Directeurs/trices d'écoles, des représentants de parents d'élèves. A l'avenir le Comité de pilotage rassemblera le Maire, l'Adjoint en charge de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse, la Vice-présidente du CCAS, la Directrice des Politiques Sociales, la Responsable du service Education-Enfance ainsi que les Directeurs/trices d'établissements scolaires, des parents, les interlocuteurs du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Départemental, du Service Départemental de l'Education Nationale ou encore des représentants de structures mobilisées.

#### **La commission municipale se rencontre régulièrement**

Dotée d'un rôle consultatif, la Commission Education Enfance Jeunesse donne un avis sur les affaires relevant de son domaine de compétence.

#### **Les services municipaux échangent quotidiennement**

Des échanges réguliers sont organisés entre la Directrice Générale des services, la Directrice des Politiques Sociales, la Responsable Education-Enfance, l'Adjoint en charge de l'Education-Enfance-Jeunesse ainsi que les membres de l'équipe éducative municipale.

#### **Le coordinateur, la Direction des Politiques Sociales**

La Directrice des Politiques Sociales coordonne le PEDT et accompagne, en lien avec les élus, la mise en œuvre du projet. Il s'agit également de mobiliser les acteurs éducatifs autour du programme d'actions, d'identifier et de mobiliser les ressources du territoire, d'assurer le lien avec les instances institutionnelles...



# PROJET ÉDUCATIF de TERRITOIRE PLAN MERCREDI

## LE PLAN D' ACTIONS

# FICHE ACTION 1

## Développer l'offre locale de loisirs éducatifs

### Axe stratégique

Participer au développement des compétences des enfants du territoire.

### Objectif opérationnel

Penser une offre éducative de qualité, complémentaire (...)

### Éléments de contexte

L'importance des loisirs éducatifs sur la socialisation, l'estime de soi, le développement des compétences et de l'esprit critique et donc l'égalité des chances et la réussite scolaire n'est plus à démontrer. Les associations sportives et culturelles locales ainsi que la collectivité proposent aujourd'hui des loisirs éducatifs. Au regard de l'impact, notamment en faveur de la réduction des inégalités, de l'attractivité du territoire ou encore de la valorisation de ses acteurs et savoirs faire, il s'agit aujourd'hui de développer cette proposition complémentaire à l'offre existante (accueils de loisirs, proposition des associations).

### Description et modalités de mise en œuvre

- Faire évoluer le dispositif « Ticket Sports » en ateliers éducatifs (nom à définir) ;
- Des activités riches, diversifiées, de qualité et déclinées autour de thèmes tels que, par exemple : sports, culture et art, sciences et techniques, environnement et patrimoine, numérique et nouvelles technologies..
- Des ateliers éducatifs, gratuits ou à faible coût pour les familles, à destination des enfants du CP au CM2 et organisés sur l'ensemble du territoire communal au cours des petites vacances scolaires d'automne, d'hiver et de printemps ;
- Des activités éducatives organisées sous la forme d'ateliers ou de stages, animés, autant que possible, par des intervenants locaux tels que, à titre d'exemple, le PNR, Kyrielle, des associations sportives ou culturelles, l'école de musique, des restaurateurs, des entreprises, des artistes locaux... *(liste non exhaustive)*

### Positionnement de la collectivité

La commune de Gennes-Val-de-Loire est porteur de cette action qu'elle pilote et coordonne. Dans sa mise en œuvre, elle développera des partenariats avec les acteurs locaux.

### Moyens à mobiliser

Humain	Financier	Matériel	Mises à disposition
✓	✓	✓	✓

### Evaluation

A la fin de chaque année scolaire, le bilan présentera, notamment la programmation, la planification, les partenariats, les participants, taux d'occupation... Il pourra être complété ponctuellement d'une enquête (familles, enfants, partenaires...) La présentation des activités et de leur pertinence au regard des besoins des enfants sera également mise en lumière tout autant que l'accessibilité au dispositif.

# FICHE ACTION 2

## Faciliter l'implantation de l'Outil en Main

### Axe stratégique

Participer au développement des compétences des enfants du territoire.

### Objectif opérationnel

Penser une offre éducative de qualité, complémentaire (...)

### Éléments de contexte

"L'Outil en Main a pour but l'initiation des jeunes dès l'âge de 9 ans, aux métiers manuels, par des gens de métier, artisans ou ouvriers qualifiés, bénévoles à la retraite, avec de vrais outils au sein de vrais ateliers. Il permet aux Hommes et Femmes de métier, riches d'expérience de rester « dans la vie active » en transmettant aux jeunes générations les gestes de leur métier avec un savoir-faire..."

*Extrait du site internet de l'association nationale L'outil en Main*

L'association l'Outil en Main se décline partout en France et plusieurs structures existent dans le département. Il s'agit aujourd'hui de faciliter l'implantation d'une section sur le territoire, initiative qui doit être portée par des bénévoles ("gens de métiers" retraités).

### Description et modalités de mise en œuvre

- Rencontrer et découvrir l'association ;
- Faciliter la communication sur le territoire ;
- Si l'initiative émerge, accompagner les bénévoles dans la création d'une section sur le territoire communal ;
- Tisser des liens entre l'association et des dispositifs du PEdT (ex : des ateliers éducatifs animés par l'association l'Outil en Main en direction des enfants ou des adolescents).

### Positionnement de la collectivité

La commune de Gennes-Val-de-Loire est partenaire de cette action.

### Moyens à mobiliser

Humain	Financier	Matériel	Mises à disposition
✓	Si le projet aboutit	-	Si le projet aboutit

### Evaluation

Elle permettra de mettre en avant les liens tissés ainsi que, si l'action aboutie, les étapes avant l'éventuelle ouverture d'ateliers de l'association sur le territoire. Au-delà de l'ouverture ou non d'une antenne sur le territoire, il sera intéressant de valoriser les liens tissés entre les bénévoles et la collectivité (ex : animation d'ateliers éducatifs par les bénévoles de l'Outil en Main, action conduite avec l'accueil de loisirs...)

# FICHE ACTION 3

## Créer un Conseil Municipal des Enfants de Gennes-Val-de-Loire

### Axe stratégique

Participer au développement des compétences des enfants du territoire.

### Objectif opérationnel

Penser une offre éducative de qualité, complémentaire (...)

### Éléments de contexte

"Un conseil d'enfants ou de jeunes constitue une réponse, un outil possible en faveur de l'exercice de la citoyenneté et de la participation des enfants et des jeunes dans le cadre d'une politique éducative, jeunesse et de démocratie participative pour une collectivité..."

*Extrait du site internet de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes.*

Sur le territoire, des lieux, des formes d'expression ou d'engagements existent, il s'agit ici de proposer la création d'un outil complémentaire favorisant la participation citoyenne, l'engagement, la prise de responsabilité...

### Description et modalités de mise en œuvre

- Définir les modalités de participation au Conseil des Enfants (âge, nombre de participants, champ d'action, durée du mandat...);
- En partenariat avec les établissements scolaires volontaires, organiser les premières élections;
- Animer la participation des enfants élus : investiture, séminaire, plénière, commissions, clôture du mandat...;
- Faciliter et accompagner la mise en œuvre des projets des jeunes élus;
- Tisser du lien entre le Conseil des Enfants et le Conseil Municipal.

### Positionnement de la collectivité

La commune de Gennes-Val-de-Loire est porteur de cette action qu'elle pilote et coordonne.

Dans sa mise en œuvre, elle développera des partenariats avec les acteurs locaux, institutionnels et/ou associatifs et notamment les établissements scolaires volontaires pour l'organisation des élections.

### Moyens à mobiliser

Humain	Financier	Matériel	Mises à disposition
✓	✓	✓	✓

### Evaluation

Des indicateurs tels que les modalités d'organisation des élections, le nombre de candidats, de participants, les projets réalisés, les partenariats ainsi que les modalités de participation des jeunes élus ... permettront d'établir un bilan de cette action. Par ailleurs, des évaluations orales des enfants, des familles et des partenaires permettront de compléter l'évaluation de cette action.

# FICHE ACTION 4

## Développer les projets intergénérationnels

### Axe stratégique

Participer au développement des compétences des enfants du territoire.

### Objectif opérationnel

S'appuyer sur le patrimoine (...) de la commune pour favoriser les rencontres et la découverte de l'existant.

### Éléments de contexte

Sur le territoire, des actions sont conduites pour favoriser le contact entre les aînés et les enfants notamment entre l'accueil de loisirs et l'EHPAD, la résidence autonomie ou des associations réunissant des aînés. Eviter le repliement des générations sur elles-même et veiller, au contraire, à inscrire les enfants dans une chaîne des générations est un enjeu fort, notamment au regard de la crise sanitaire du COVID-19 qui a mis à mal les liens intergénérationnels.

### Description et modalités de mise en œuvre

- Ecrire un projet intergénérationnel avec les référents périscolaires et le conduire avec les enfants accueillis sur les temps périscolaires ainsi que les acteurs locaux mobilisant des aînés ;
- Développer les projets intergénérationnels pour les enfants accueillis sur les temps extrascolaires et notamment à l'accueil de loisirs ;
- Faciliter la mise en œuvre du dispositif « Lire et faire lire » sur le territoire ;
- Développer des actions ou projets en liens avec les associations réunissant des aînés (ex : clubs des aînés).

Cette fiche action est en lien avec d'autres actions (exemple Fiche action 2 « Outil en Main »).

### Positionnement de la collectivité

La commune de Gennes-Val-de-Loire est porteur des projets conduits sur les temps périscolaires et extrascolaires. Dans la mise en œuvre de l'action, elle développera des partenariats avec les acteurs locaux qu'ils soient institutionnels ou associatifs. Elle peut également être partenaire lorsque des projets sont proposés et pilotés par des acteurs locaux. Dans le même sens, si le projet aboutit, elle sera partenaire du dispositif Lire et faire lire (piloté par l'UDAF et la FOL 49).

### Moyens à mobiliser

Humain	Financier	Matériel	Mises à disposition
✓	✓	✓	✓

### Evaluation

La présentation des projets réalisés, les partenariats, les observations des participants serviront à l'évaluation tout autant que le nombre de participants ou encore le calendrier de réalisation. La présentation des différentes étapes de mise en œuvre de Lire et faire lire et son implantation sur le territoire seront également à valoriser.

# Développer des projets avec les acteurs du territoire

FICHE ACTION 5  
Culture - Patrimoine - Sports - Sciences - Arts - Numérique ...

## Axe stratégique

Participer au développement des compétences des enfants du territoire.

## Objectif opérationnel

S'appuyer sur le patrimoine (...) de la commune pour favoriser les rencontres et la découverte de l'existant.

## Éléments de contexte

La commune de Gennes-Val-de-Loire est un territoire qui fourmille d'idées et de projets. Les acteurs institutionnels sont aussi présents et des partenariats sont à cultiver. Il s'agit aujourd'hui de tisser des liens encore plus forts, favorisant l'interconnaissance, les projets collectifs et transversaux et créer ainsi un véritable maillage territorial.

## Description et modalités de mise en œuvre

- Identifier les forces vives du territoire dans différents champs d'intervention (environnement, sciences et technique, patrimoine, culture, arts, sports...) et tisser des partenariats autour de projets ;
- Dans la mise en œuvre des dispositifs, faire appel, autant que possible, à des intervenants locaux (artistes, associations, entreprises, sites touristiques...)
- Conduire des projets novateurs et innovants en lien avec la valorisation du territoire, de son patrimoine, la découverte des métiers, des sujets d'actualités ... ;
- Développer le partenariat avec l'École de musique ;
- Formaliser les différents partenariats par voie de convention.

Cette fiche action est en lien avec d'autres actions, comme, à titre d'exemple, celle relative à la mise en œuvre de loisirs éducatifs (fiche action 1).

## Positionnement de la collectivité

La commune de Gennes-Val-de-Loire peut être, en fonction des projets conduits, porteur ou partenaire.

## Moyens à mobiliser

Humain	Financier	Matériel	Mises à disposition
✓	En fonction des projets	En fonction des projets	En fonction des projets

## Evaluation

La présentation des partenariats existants et leur évolution, les modalités de mobilisation des acteurs locaux, les rencontres, l'établissement de conventions... serviront à l'évaluation. Le travail en réseau, autour de projets ou de groupes sera également un indicateur à mobiliser ainsi que les observations des partenaires, les effets de ce travail transversal, tout autant que le nombre de bénéficiaires.

# FICHE ACTION 6

## Développer les dispositifs financiers d'aide aux loisirs sportifs ou culturels pratiqués sur le territoire

### Axe stratégique

Participer au développement des compétences des enfants du territoire.

### Objectif opérationnel

S'appuyer sur le patrimoine (...) de la commune pour favoriser les rencontres et la découverte de l'existant.

### Éléments de contexte

Les loisirs favorisent le développement des compétences, la socialisation, la confiance en soi... et contribuent donc à l'égalité des chances. Pour autant, pour certaines familles, le frein financier peut être un obstacle à la pratique d'une activité de loisirs.

Pour lever ce frein, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) attribue, sous condition, une aide financière pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle et peut participer aux frais de séjours organisés dans le cadre de l'accueil de loisirs l'été ou d'une classe découverte.

### Description et modalités de mise en œuvre

- Développer la connaissance des dispositifs d'aide existants ;
- Faciliter l'accès aux dispositifs d'aide financières (communication, procédure instruction des demandes...) ;
- Proposer aux acteurs locaux concernés de devenir partenaire du dispositif (associations sportives, culturelles, école de musique...)
- Faciliter l'accès à l'information en valorisant les dispositifs d'aide existants.

### Positionnement de la collectivité

Le Centre Communal d'Action Sociale est le porteur de cette action qu'il coordonne et met en œuvre. Dans la mise en œuvre de cette action, il s'appuiera sur les acteurs associatifs et institutionnels du territoire.

### Moyens à mobiliser

Humain	Financier	Matériel	Mises à disposition
✓	✓	-	-

### Evaluation

Des éléments chiffrés seront les principaux indicateurs du bilan : nombre de bénéficiaires, de partenariats... La présentation des conventions permettra également de valoriser les partenariats.

La mise en avant des outils et supports de communication servira également au bilan. Ces éléments chiffrés seront à valoriser pour mettre en avant l'accessibilité de l'offre de loisirs, sportive ou culturelle sur le territoire.



# FICHE ACTION 7 Poursuivre et renforcer les projets inter-sites

## Axe stratégique

Penser et positionner l'enfant au cœur de l'action éducative de la commune.

## Objectif opérationnel

Faciliter les transitions entre les différents espaces / temps pour les enfants accueillis dans les structures.

## Éléments de contexte

Les enfants du territoire inscrits dans les différents sites scolaires ne se connaissent pas forcément. Pour favoriser les liens entre eux, l'interconnaissance et la création d'une identité commune, des projets inter-écoles ont déjà été proposés par le service Education-Enfance. Il s'agit ici de renforcer, de poursuivre, d'encourager et de développer cette dynamique.

## Description et modalités de mise en œuvre

- Conduire, occasionnellement, des projets sur les temps périscolaires, pour l'ensemble des enfants ;
- Projets qui favorisent l'interconnaissance dans le contexte de la commune nouvelle et le développement des compétences ;
- Mettre en avant les valeurs éducatives des rencontres interclasses (fairplay, dépassement de soi, coopération, persévérance, respect... (liste non exhaustive) ;
- Valoriser l'évènement en utilisant différents supports ;

## Positionnement de la collectivité

La commune de Gennes-Val-de-Loire est porteur de cette action qu'elle pilote et coordonne. Dans sa mise en œuvre, elle développera des partenariats, notamment avec l'Education Nationale.

## Moyens à mobiliser

Humain	Financier	Matériel	Mises à disposition
✓	-	En fonction des projets	En fonction des projets

## Evaluation

La concrétisation du projet et la présentation des différentes étapes seront à mettre en avant lors de l'évaluation. Des éléments chiffrés serviront d'indicateurs, tels que le nombre d'établissements scolaires partenaires, le nombre d'enfants concernés, le nombre d'enfants participants...

Le retour des enfants à l'oral, celui des enseignants et du personnel communal complètera l'évaluation tout autant que la présentation des supports de communication.

# **Créer des interactions entre les différents espaces** Crèche / École / Accueil de loisirs

FICHE ACTION 8

## Axe stratégique

Penser et positionner l'enfant au cœur de l'action éducative de la commune.

## Objectif opérationnel

Faciliter les transitions entre les différents espaces / temps pour les enfants accueillis dans les structures.

## Éléments de contexte

Les transitions entre un environnement connu et un nouvel environnement peuvent être source d'inquiétude pour les enfants et pour les parents. Il s'agit, par exemple, des transitions entre le mode de garde choisi pour le tout-petit et l'école mais aussi entre le mode de garde du tout-petit et l'accueil de loisirs.

Des rencontres et des visites sont proposées par les équipes enseignantes, permettant de lever les craintes. Il s'agit ici de valoriser les liens existants, éventuellement de les développer et d'en imaginer de nouveau.

## Description et modalités de mise en œuvre

- Connaître et valoriser les interactions existantes ;
- Comprendre les enjeux de l'école maternelle ;
- Connaître les besoins des familles et des professionnels ;
- Au regard des réponses apportées, envisager des réponses collectives facilitant la transition entre ces différents temps et espaces ;
- Organiser une rencontre partenariale (petite enfance - enfance) pour favoriser l'interconnaissance et envisager des passerelles vers l'accueil de loisirs.

## Positionnement de la collectivité

La commune de Gennes-Val-de-Loire est porteur de cette action qu'elle pilote et coordonne.

Dans sa mise en œuvre, elle développera des partenariats avec les acteurs locaux tels que la Maison de l'Enfance, l'Education Nationale...

## Moyens à mobiliser

Humain	Financier	Matériel	Mises à disposition
✓	-	-	-

## Evaluation

Des indicateurs tels que l'organisation de rencontres favorisant l'interconnaissance, la connaissance de l'existant, la production d'outils (enquête, support de communication, documents...) pourront ici être mobilisés. La description des actions et des étapes de réalisation tout autant que la mise en avant des effets produits seront à valoriser.



# Imaginer une continuité après l'accueil de loisirs la Ribambelle

## Axe stratégique

Penser et positionner l'enfant au cœur de l'action éducative de la commune.

## Objectif opérationnel

Faciliter les transitions entre les différents espaces / temps pour les enfants accueillis dans les structures.

## Éléments de contexte

Un diagnostic réalisé en 2017 (Jeudevi) mettait en avant les besoins et les enjeux d'une politique de jeunesse.

Parmi eux, l'importance de créer un lieu destiné aux adolescents pour leur permettre, entre autre, de rencontrer d'autres jeunes du territoire, découvrir des activités, vivre des expériences, participer à des projets collectifs... Aujourd'hui, la collectivité souhaite s'engager dans la mise en œuvre d'un programme d'action qui permettra d'envisager une continuité éducative, de l'enfance à la jeunesse vers l'âge adulte. Dans ce sens également, l'ouverture d'un PIJ est envisagée dès 2022.

Dans ce cadre, il sera intéressant de s'intéresser à la question de "l'après accueil de loisirs".

## Description et modalités de mise en œuvre

- Participer au travail partenarial conduit autour de la Politique de Jeunesse ;
- Apporter des éléments de connaissances sur la jeunesse et ses besoins ;
- Participer à la définition des besoins, des enjeux et des réponses à apporter.

Cette fiche action est en lien avec d'autres actions et notamment celles en liens avec la parentalité.

## Positionnement de la collectivité

La commune de Gennes-Val-de-Loire est porteur de cette action qu'elle pilote et coordonne. Dans sa mise en œuvre, elle mobilisera des acteurs locaux, associatifs ou institutionnels.

## Moyens à mobiliser

Humain	Financier	Matériel	Mises à disposition
✓	-	-	-

## Evaluation

Les réflexions portées, la mobilisation des acteurs locaux serviront d'indicateurs, tout autant que l'aboutissement à savoir, la rédaction d'une politique de jeunesse. Les passerelles alors envisagées, la présentation du dispositif, le retour des parents seront alors à mobiliser.

FICHE ACTION 10

# Poursuivre le tronc commun de formation

pour les agents municipaux intervenants sur les temps péri et extrascolaires

## Axe stratégique

Penser et positionner l'enfant au cœur de l'action éducative de la commune.

## Objectif opérationnel

Garantir la cohérence des parcours éducatifs des enfants accueillis dans les services municipaux.

## Éléments de contexte

Le service Education est un service récent qui coordonne et anime les temps périscolaires et extrascolaires sur l'ensemble du territoire communal. La diversité des profils des agents du service est une force. Cette diversité conduit également à la nécessité de se construire une culture commune, de développer un socle commun de compétences pour tous les agents mais aussi de s'appuyer sur les ressources internes de la collectivité et les valoriser.

Des formations ont déjà été proposées par le service Education et leur intérêt conduit aujourd'hui au souhait de les développer et de valoriser cette action.

## Description et modalités de mise en œuvre

- Poursuivre et multiplier les temps d'échange entre acteurs d'un même site et/ou de mêmes professions ;
- Identifier les besoins et les prioriser ;
- Identifier les partenariats possibles et les agents susceptibles d'intervenir dans le cadre d'un réseau de « formateurs internes » (échange de compétences) ;
- Organiser des formations à thème, en fonction des besoins et priorités définis ;
- Favoriser les approches transversales ;
- Poursuivre le plan de formation entamé autour du BAFA, BAFD et PSC-1.

## Positionnement de la collectivité

La commune de Gennes-Val-de-Loire est porteur de cette action qu'elle pilote et coordonne.

## Moyens à mobiliser

Humain	Financier	Matériel	Mises à disposition
✓	✓	-	-

## Evaluation

La description des actions de formation et la création de supports et d'outils communs seront des indicateurs à mettre en avant pour le bilan, tout autant que le retour des agents. L'impact de cette action sera à mettre en avant en valorisant les formations proposées, l'évolution des postures professionnelles, les documents d'information transmis aux agents ou affichés...

# FICHE ACTION 11 **Décliner, coordonner et animer les valeurs éducatives** dans toutes les équipes du service Education - Enfance

## Axe stratégique

Penser et positionner l'enfant au cœur de l'action éducative de la commune.

## Objectif opérationnel

Garantir la cohérence des parcours éducatifs des enfants accueillis dans les services municipaux.

## Éléments de contexte

Les valeurs éducatives sont la clé de voûte de la cohésion de l'équipe éducative communale qui anime les temps périscolaires et extrascolaires sur l'ensemble du territoire communal.

Dans les différents sites, tous les temps dédiés à la connaissance et au respect du travail de l'autre, à l'harmonisation des postures, aux échanges autour des évolutions à apporter pour l'amélioration des conditions d'accueil des enfants, doivent continuer à être développés. La capacité à se mettre au service d'un projet collectif, quel que soit son métier, doit être encouragée et valorisée.

## Description et modalités de mise en œuvre

- Mobiliser les équipes pour créer la charte des ATSEM ;
- Mobiliser les équipes pour créer la charte des animateurs ;
- Ces chartes pourraient préciser les règles de fonctionnement, en lien avec les valeurs du projet éducatif, expliciter les procédures à suivre en cas de situations complexes ou pour faire face aux situations d'urgence et favoriser ainsi la cohésion des équipes sur tous les moments clés de prise en charge des enfants.

## Positionnement de la collectivité

La commune de Gennes-Val-de-Loire est porteuse de cette action qu'elle pilote et coordonne.

## Moyens à mobiliser

Humain	Financier	Matériel	Mises à disposition
✓	-	-	-

## Evaluation

Les documents écrits seront à valoriser au moment du bilan, ainsi que les différentes étapes permettant la réalisation de cette action. La participation des agents à la mise en œuvre de cette action ainsi que l'appropriation des outils sera à mettre en lumière. Par ailleurs, l'affichage des documents produits et la transmission des informations aux interlocuteurs de la communauté éducative concernés seront également des éléments qui serviront au bilan. L'évolution des protocoles ou posture pourront également compléter l'évaluation.



FICHE ACTION 12  
**Ecrire une charte des enfants**  
de Gennes-Val-de-Loire

## Axe stratégique

Penser et positionner l'enfant au cœur de l'action éducative de la commune.

## Objectif opérationnel

Garantir la cohérence des parcours éducatifs des enfants accueillis dans les services municipaux.

## Eléments de contexte

Les enfants de la commune sont aujourd'hui accueillis au sein de différents espaces (écoles, accueils périscolaires, accueil de loisirs, activités extrascolaires...) Ce qui se vit et ce qui se fait au cours de ces différents moments est différent et complémentaire. Pour autant, il est indispensable de penser ces espaces dans une continuité.

Une charte est un document qui offre l'occasion de partager des valeurs et des objectifs communs. Dans ce sens, il est opportun aujourd'hui, dans le cadre du PEdT, de mettre en place cet outil qui facilitera la continuité éducative.

## Description et modalités de mise en œuvre

- Découvrir cet outil et enrichir ses connaissances ;
- Organiser la participation des enfants et présenter l'outil ;
- Recueillir la parole des enfants « j'ai le droit de... et le devoir de... »
- Associer les acteurs de la communauté éducative à la rédaction de la charte ;
- Valoriser le document ainsi créé auprès des différents services et structures accueillant des enfants ;
- Valoriser la charte dans les différents équipements.

Cette action peut être conduite en lien avec le Conseil Municipal des Enfants (fiche action 3).

## Positionnement de la collectivité

La commune de Gennes-Val-de-Loire est porteur de cette action qu'elle pilote et coordonne. Dans sa mise en œuvre, elle mobilisera des acteurs de la communauté éducative volontaires.

## Moyens à mobiliser

Humain	Financier	Matériel	Mises à disposition
✓	-	-	-

## Evaluation

Les étapes de création de la charte, la méthode de travail retenue ainsi que le document final seront des éléments clés du bilan. Les modalités de participation des enfants et l'appropriation de l'outil par les agents de la commune permettront également de compléter l'évaluation tout autant que les observations des enfants et l'évolution des postures.

# Organiser des temps dédiés à la présence des parents dans les structures municipales

FICHE ACTION 13

## Axe stratégique

Participer à l'accompagnement de la parentalité sur le territoire.

## Objectif opérationnel

Dans le cadre des actions municipales, développer les projets en faveur du lien « parent-enfant »

## Éléments de contexte

En dehors de la période exceptionnelle liée à la crise sanitaire, les parents sont régulièrement invités à découvrir les lieux fréquentés par leurs enfants. Ces moments sont importants parce qu'ils sont l'occasion de réaffirmer la place primordiale de la famille mais aussi de provoquer la rencontre avec les professionnels qui prennent en charge les enfants.

La crise sanitaire a privé les familles et l'ensemble des acteurs de ces temps qui seront donc à recréer.

## Description et modalités de mise en œuvre

- Remettre en place les temps de visite au restaurant scolaire pour les représentants de parents d'élèves ;
- Remettre en place les temps pour les parents (formels ou informels) organisés à l'accueil de loisirs la Ribambelle et dans les accueils périscolaires ;
- Organiser des temps parents enfants (voir fiche action suivante),
- Valoriser, lors des visites, les réalisations des enfants, les projets conduits...

## Positionnement de la collectivité

La commune de Gennes-Val-de-Loire est porteur de cette action qu'elle pilote et coordonne.

## Moyens à mobiliser

Humain	Financier	Matériel	Mises à disposition
✓	-	Fonction des projets	Fonction des projets

## Evaluation

La présentation des temps dédiés à la présence des parents ainsi que les étapes pour leur mise en place, le nombre de participants ainsi que la valorisation de ces moments partagés seront des indicateurs à mettre en avant.

Les demandes formulées par les familles, les réponses apportées et les partenariats tissés à cette occasion seront également à analyser et mettre en lumière.



# FICHE ACTION 14

## Organiser des temps ponctuels « parent-enfant » dans le cadre des dispositifs communaux

### Axe stratégique

Participer à l'accompagnement de la parentalité sur le territoire

### Objectif opérationnel

Dans le cadre des actions municipales, développer les projets en faveur du lien « parent-enfant »

### Éléments de contexte

Premier lieu de socialisation et d'éducation de l'enfant, la famille est également une valeur, un refuge et un filet de protection.

En partageant des moments de qualité, les enfants et les parents renforcent également le lien de confiance, nécessaire pour la construction du parcours de l'enfant vers l'âge adulte. Ces moments partagés permettent également aux familles de se rencontrer autour d'une activité.

### Description et modalités de mise en œuvre

- Dans le cadre des ateliers éducatifs, programmer, ponctuellement, une soirée ou un atelier parents-enfants ;
- Dans le cadre de l'accueil de loisirs, proposer, ponctuellement, un temps parents-enfants ;
- Dans le cadre du Conseil Municipal des Enfants, en fonction des projets, faciliter la participation des parents.

Cette action est transversale avec plusieurs fiches actions du PEDT.

### Positionnement de la collectivité

La commune de Gennes-Val-de-Loire est porteur des modalités de mise en œuvre relatives aux dispositifs qu'elle pilote, coordonne et met en œuvre (ateliers éducatifs, accueil de loisirs, conseil municipal des enfants).

### Moyens à mobiliser

Humain	Financier	Matériel	Mises à disposition
✓	✓	✓	✓

### Evaluation

La programmation des temps parents-enfants, le nombre de participants ainsi que le retour des parents et des enfants seront intéressants à valoriser. L'impact de ces moments partagés ainsi que la description de ce qui se vit sera également à mettre en lumière pour le bilan.

Les animations seront présentées de façon à mettre en avant leurs adaptations aux tranches d'âge et aux objectifs visés dans le PEDT. Les partenariats développés pour la mise en œuvre de cette action seront également à valoriser (partenariat existant, créé, modalité de mise en œuvre...)





# Participer au travail partenarial conduit sur le territoire autour de l'accompagnement à la parentalité

## Axe stratégique

Participer à l'accompagnement de la parentalité sur le territoire

## Objectif opérationnel

Aider et soutenir les familles du territoire dans leur rôle éducatif, chaque fois que nécessaire

## Éléments de contexte

En matière de parentalité, plusieurs enquêtes, notamment de la CAF, mettent en avant que le sentiment qui domine est qu'il est plus difficile d'élever un enfant aujourd'hui. Certains parents se sentent également démunis face à certaines situations. Par ailleurs, la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, l'accès à l'information, aux dispositifs et aux services posent encore question pour des parents, problématiques certainement amplifiées par la vie en milieu rural.

De manière générale, la difficulté à être parent est reconnue mais les parents demandent, dans le même temps à être parents en dépit des contraintes et des difficultés.

## Description et modalités de mise en œuvre

- Identifier et s'inscrire dans les réseaux existants pour favoriser l'interconnaissance des acteurs agissant dans le domaine du soutien à la parentalité (MDS, CAF, MSA, associations...)
- Développer la connaissance des acteurs et dispositifs (ex : permanence éducative, ateliers organisés par La Source, actions du réseau piloté par la MSA...)
- Participer à la création ou au développement de temps dédiés aux parents et à la parentalité ;

## Positionnement de la collectivité

Le Centre Communal d'Action Sociale de Gennes-Val-de-Loire, se positionnera en tant que partenaire de la mise en œuvre de cette fiche action portée par les acteurs institutionnels et associatifs du territoire. En fonction de la déclinaison opérationnelle des modalités de mise en œuvre, il pourra également être porteur d'un projet.

## Moyens à mobiliser

Humain	Financier	Matériel	Mises à disposition
✓	✓	✓	✓

## Evaluation

La participation aux réseaux, la connaissance de l'existant, les partenariats tissés à l'occasion de la mise en œuvre de cette fiche action serviront l'évaluation. Les projets et actions mise en œuvre, la présentation des différentes étapes et de leurs impacts complèteront l'analyse.

# Réfléchir à la mise en place d'un CLAS

FICHE ACTION 16  
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

## Axe stratégique

Participer à l'accompagnement de la parentalité sur le territoire

## Objectif opérationnel

Aider et soutenir les familles du territoire dans leur rôle éducatif, chaque fois que nécessaire

## Éléments de contexte

L'aide à la scolarité désigne "l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'Ecole l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'Ecole sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'Ecole. L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'Ecole, il se propose, par des stratégies diversifiées (...) de faciliter l'accès au savoirs (...) d'élargir les centres d'intérêt des enfants et des adolescents (...) de valoriser leurs acquis et de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective (...) d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants (...)" *Extrait de la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité*

## Description et modalités de mise en œuvre

- Organiser un temps d'échange pour découvrir le dispositif ;
- Définir les besoins et les enjeux sur le territoire ;
- S'assurer de l'opportunité et de la faisabilité de la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire ;
- Définir les réponses collectives les plus appropriées aux besoins ;
- Si le CLAS est une réponse appropriée, définir une feuille de route pour sa mise en œuvre.

## Positionnement de la collectivité

La commune de Gennes-Val-de-Loire est le porteur de la réflexion qui sera conduite avec les acteurs locaux. Elle se positionnera ensuite en tant que porteur ou partenaire de la fiche action, en fonction des modalités de mise en œuvre opérationnelles.

## Moyens à mobiliser

Humain	Financier	Matériel	Mises à disposition
✓	Fonction du projet	Fonction du projet	Fonction du projet

## Evaluation

La découverte du dispositif, la définition des besoins, la feuille de route et l'ensemble des étapes permettant de définir l'opportunité et la faisabilité de l'action seront à valoriser tout autant que les démarches entreprises pour mobiliser les partenaires et les bénévoles.



# PROJET ÉDUCATIF de TERRITOIRE PLAN MERCREDI

## ANNEXES

# ANNEXE • 1

Effectifs scolaires année 2020-2021												
Ecole / Niveau	Nb classes	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS	Totaux
Ecole Jules Verne Gennes	9	2	25	19	30	19	21	25	27	21	12	201
Ecole Anja Schaul Les Rosiers-sur-Loire	8	4	16	25	26	29	24	17	18	29	-	188
Ecole Les Castors St Martin-de-la-Place	4	0	17	11	12	15	18	8	10	9	-	100
Ecole mat- Les P'tites Mains Chênehutte	1	0	5	12	7	-	-	-	-	-	-	24
Ecole élém- Les bords de Loire Cunault	2	-	-	-	-	6	7	5	11	9	-	38
Ecole de Grézillé Grézillé	2	2	5	12	8	9	11	-	-	-	-	47
Ecole La Sansonnière St Georges-sur-Loire	2	-	-	-	-	-	-	16	10	12	-	38
<b>ECOLES PUBLIQUES</b>	<b>28</b>	<b>8</b>	<b>68</b>	<b>79</b>	<b>83</b>	<b>78</b>	<b>81</b>	<b>71</b>	<b>76</b>	<b>80</b>	<b>12</b>	<b>636</b>
Ecole privée St Michel Gennes	5	4	11	14	14	11	28	8	14	22	-	126
Ecole du Sacré-coeur Grézillé	2	2	7	3	7	3	5	6	2	9	-	44
<b>ECOLES PRIVÉES</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>33</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>170</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>14</b>	<b>86</b>	<b>96</b>	<b>104</b>	<b>92</b>	<b>114</b>	<b>85</b>	<b>92</b>	<b>111</b>	<b>12</b>	<b>806</b>

Locaux et installations utilisées		
LOCAUX	ACCUEIL DÉCLARÉ	CAPACITÉ D'ACCUEIL
<b>Accueil périscolaire Gennes</b> 16 rue du Pressoir aux Moines	✓	90
<b>Accueil périscolaire les Rosiers</b> Rue de la Mairie	✓	53
<b>Accueil multisite Grézillé - St Georges</b> 3 rue de la Mairie – Grézillé La Sansonnière - St Georges-des-Sept-Voies	✓	42
<b>Accueil périscolaire St Martin-de-la-Place</b> 4 rue de la Mairie	Déclaration en cours	(déclaration en cours : 32)
<b>Accueil périscolaire Cunault</b> 3 rue de la Sablière	✓	24
Le transfert de responsabilité, personne(s) responsable(s), mode de pointage nominatif des enfants à l'arrivée et au départ est organisé dans chacune des écoles (in situ). L'enfant qui n'est pas pris en charge à la fin du temps scolaire par ses parents est confié à l'équipe périscolaire.		
<b>Accueil périscolaire mercredi</b> ALSH la Ribambelle - 3 rue des Ecoles - Gennes	✓	88

## Axes des projets existants

### ECOLES PUBLIQUES

Ecole Jules Verne Genes	Garantir la construction du « lire, écrire, compter et respecter autrui » et du socle commun ; Prendre en compte avec exigence et bienveillance la diversité des élèves de l'école au lycée ; Agir sur le climat scolaire ; Agir sur le parcours santé ; Garantir la réussite des élèves à besoins particuliers ; Donner aux élèves défavorisés les codes pour réussir ; Maintenir un dialogue de qualité avec les parents ; Renforcer le partenariat confiant avec les collectivités ; Renforcer le partenariat.
Ecole Anja Schaul Les Rosiers-sur-Loire	... Garantir l'acquisition du lire, écrire ... Faciliter, mettre en cohérence et sécuriser les transitions aux différents moments du parcours ; Favoriser l'engagement pour donner confiance et libérer l'esprit d'initiative y compris dans le travail d'équipe ; Instaurer un climat scolaire positif propice au « vivre et apprendre ensemble » ; Accorder une place prépondérante à la parole et à l'écoute des élèves dans la classe, dans l'école ; Renforcer l'éducation artistique et culturelle ; Prévenir en renforçant la persévérance scolaire ; Renforcer un partenariat confiant avec les collectivités ; Maintenir un dialogue de qualité avec les parents.
Ecole Les Castors St Martin-de-la-Place	Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, compter et respecter autrui » dans le cadre du socle commun ; Instaurer un climat scolaire positif propice au « vivre et apprendre ensemble » ; Favoriser l'ambition scolaire en zone rurale ; Maintenir un dialogue de qualité avec les parents.
Ecole mat- Les P'tites Mains Chênehutte Ecole élém- Les bords de Loire Cunault	Mettre en place des progressions disciplinaires au fil des années ; Développer l'usage des TICE au sein des écoles ; Harmoniser des pratiques d'échanges visant à l'écoute des élèves et à la construction du vivre ensemble ; Avoir un usage cohérent des dispositifs d'aide ; Intégrer les familles à la vie de l'école et favoriser les échanges avec elles ; Faire vivre la cohésion d'une équipe.
Ecole de Grézillé Grézillé Ecole La Sansonnière St Georges-sur-Loire	Construire la citoyenneté dans un monde numérique sur l'ensemble de son parcours ; Instaurer un climat scolaire positif propice au « vivre et apprendre ensemble » ; Renforcer l'éducation artistique et culturelle ; Prévenir en renforçant la persévérance scolaire.

### PERISCOLAIRES

Thème (- de 6 ans et + de 6 ans)	Matin/Soir	Mercredi	En lien avec les axes des projets d'écoles
Faire découvrir aux enfants leurs droits (organiser une journée de sensibilisation autour d'ateliers ludiques)	✓	✓	✓
Susciter du lien entre les enfants et les aînés (Créer un objet « voyageur » entre les différents publics, faire des ateliers partagés...)	✓	✓	✓
Découvrir et participer à préserver la biodiversité (faire découvrir la faune et la flore, découvrir la forêt...)		✓	
Agir en faveur du développement durable (ateliers de recyclage des objets, tri des déchets...)		✓	✓
Favoriser les découvertes et l'ouverture (animations sportives, ateliers avec l'école de musique...)	✓	✓	✓

## Partenariats existants

Sports	Profession Sports et Loisirs
Culture	Ecole de Musique
Environnement - Patrimoine	Parc Naturel Régional (en fonction des projets et des actions) ; Kyrielle (en fonction des projets et des actions).
Sciences - numériques	Les Petits Débrouillards (pour le Science Tour)

# ANNEXE • 3

## Grille des horaires

L'organisation du transport scolaire implique d'organiser des horaires d'entrée et de sortie différenciés dans chaque école.

ECOLES PUBLIQUES	Accueil Péri-scolaire	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	Accueil Péri-scolaire
Ecole Jules Verne Gennes	de 7h15 à 8h45	de 8h45 à 12h15	de 12h15 à 14h00	de 14h00 à 16h30	de 16h30 à 18h45
Ecole Anja Schaul Les Rosiers-sur-Loire	de 7h15 à 8h45	de 8h45 à 12h00	de 12h00 à 14h00	de 14h00 à 16h45	de 16h45 à 18h45
Ecole Les Castors St Martin-de-la-Place	de 7h30 à 8h45	de 8h45 à 12h00	de 12h00 à 13h45	de 13h45 à 16h30	de 16h30 à 18h45
Ecole mat- Les P'tites Mains Chênehutte	de 7h15 à 8h40(*)	de 8h45 à 12h00	de 12h00 à 13h30	de 13h30 à 16h15	de 16h20 à 18h45 (*)
Ecole élém- Les bords de Loire Cunault		de 8h40 à 12h10	de 12h10 à 13h50	de 13h50 à 16h20	
Ecole de Grézillé Grézillé	de 7h15 à 8h45	de 8h45 à 12h00	de 12h00 à 13h30	de 13h30 à 16h15	de 16h15 à 18h45
Ecole La Sansonnière St Georges-sur-Loire	de 7h15 à 8h25	de 8h25 à 11h55	de 11h55 à 13h25	de 13h25 à 15h55	de 15h55 à 18h45

Des transports scolaires sont organisés pour les écoles :

- de Gennes (arrivée 8h40 - départ 17h15) ;
- Chênehutte (arrivée 8h40 - départ 16h20) ;
- Cunault (arrivée 8h30 - départ 16h30) ;
- Grézillé (arrivée 8h40 - départ 16h15) ;
- St Georges-des-Sept-Voies (arrivée 8h20 - départ 16h00).

(\*) L'accueil périscolaire des écoles de Chênehutte et Cunault est organisé à l'école de Cunault pour les deux établissements (transport scolaire entre les deux écoles).

## Grille des horaires mercredi et vacances

Accueil de loisirs la Ribambelle	Mercredi	Vacances scolaires
Accueil péri-centre matin Accueil échelonné durant la tranche horaire suivante :	de 7h15 à 9h00	de 7h15 à 9h00
Accueil matinée + repas	de 9h00 à 13h30	---
Accueil journée complète	de 9h00 à 17h00	de 9h00 à 17h00
Accueil péri-centre soir Départ échelonné durant la tranche horaire suivante :	de 17h00 à 18h45	de 17h00 à 18h45

## Modalités d'information et d'inscription pour les familles

Les familles s'inscrivent aux différentes activités sur la plateforme « Portail Familles »

La commune de Gennes-Val-de-Loire diffuse l'information par différents canaux : portail famille, site internet, l'application...	Réservation préalable obligatoire	Tarification modulée (4 tranches de QF)
Périscolaire matin/soir	Non	Oui
Pause méridienne	Oui	Oui
Périscolaire mercredi	Oui	Oui
Extrascolaire	Oui	Oui

# ANNEXE • 4

## ALSH • des tarifs modulés en fonction du quotient familial

Tarifs	Tranche de quotient familial	Tranche 1 0 à 610 €	Tranche 2 611 à 1 200 €	Tranche 3 1 201 à 1 800 €	Tranche 4 < 1 801 € ou non allocataire
<b>Journée (repas et goûter inclus)</b>					
Enfants domiciliés à Gennes-Val-de-Loire		7,50 €	9,50 €	11,50 €	13,50 €
Enfants domiciliés hors commune		9,50 €	11,50 €	13,50 €	15,50 €
<b>Demi-journée (repas inclus)</b>					
Enfants domiciliés à Gennes-Val-de-Loire		5,50 €	6,50 €	7,50 €	8,50 €
Enfants domiciliés hors commune		6,50 €	7,50 €	8,50 €	9,50 €
<b>Pour les enfants sous PAI pour lesquels les familles fournissent le panier repas (repas ou repas + goûter)</b>					
<b>Journée</b>					
Enfants domiciliés à Gennes-Val-de-Loire		3,70 €	5,70 €	7,70 €	9,70 €
Enfants domiciliés hors commune		5,70 €	7,70 €	9,70 €	11,70 €
<b>Demi-journée</b>					
Enfants domiciliés à Gennes-Val-de-Loire		2,20 €	3,20 €	4,20 €	5,20 €
Enfants domiciliés hors commune		3,20 €	4,20 €	5,20 €	6,20 €
<b>Tarif majoré avec pénalité pour défaut d'inscription et/ou de réservation</b>					
<b>Journée</b>					
Enfants domiciliés à Gennes-Val-de-Loire		9,20 €	11,20 €	13,20 €	15,20 €
Enfants domiciliés hors commune		11,20 €	13,20 €	15,20 €	17,20 €
<b>Demi-journée</b>					
Enfants domiciliés à Gennes-Val-de-Loire		7,20 €	8,20 €	9,20 €	10,20 €
Enfants domiciliés hors commune		8,20 €	9,20 €	10,20 €	11,20 €
<b>Pour les enfants sous PAI • Tarif majoré avec pénalité pour défaut d'inscription et/ou de réservation</b>					
<b>Journée</b>					
Enfants domiciliés à Gennes-Val-de-Loire		5,40 €	7,40 €	9,40 €	11,40 €
Enfants domiciliés hors commune		7,40 €	9,40 €	11,40 €	13,40 €
<b>Demi-journée</b>					
Enfants domiciliés à Gennes-Val-de-Loire		3,90 €	4,90 €	5,90 €	6,90 €
Enfants domiciliés hors commune		4,90 €	5,90 €	6,90 €	7,90 €

## Accueil périscolaire • des tarifs modulés en fonction du quotient familial

Tarif au quart d'heure	Tranche de quotient familial	Tranche 1 0 à 610 €	Tranche 2 611 à 1 200 €	Tranche 3 1 201 à 1 800 €	Tranche 4 < 1 801 € ou non allocataire
		0,45 €	0,50 €	0,55 €	0,60 €
Goûter		0,50 €			
<b>Pénalité par quart d'heure de fréquentation du service pour non-respect du règlement</b>					
Exemples : absence d'inscription préalable, non-respect des horaires du service...		0,90 €	1,00 €	1,10 €	1,20 €